



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 4 décembre 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics au sujet des bandes de circulation réservées au covoiturage.

Les couloirs réservés au « car-sharing » pour les véhicules transportant au minimum trois personnes, et où la vitesse est limitée à 50km/h, sont censés désengorger partiellement la circulation sur les autoroutes. La construction de ces voies spécifique représente un investissement important. Ceci s'avère le cas pour la voie de covoiturage dans la Grande Région, plus précisément sur l'autoroute E411 en Belgique en direction du Luxembourg.

C'est à ce sujet que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

1. Monsieur le Ministre peut-il nous informer si une collecte de données pour tirer un bilan provisoire dans le cas de figure de l'autoroute E411 est disponible ?
2. Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer si des projets de couloirs de covoiturage sont en voie d'élaboration au Grand-Duché Du Luxembourg ? Si oui, dans quelle mesure et à quels endroits ?
3. Monsieur le Ministre peut-il nous informer si une stratégie sera mise en vigueur pour soutenir l'utilisation croissante de ces voies de covoiturage potentielles ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Luxembourg, le 15 janvier 2020



Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°1571 du 4 décembre 2019 de l'honorable député Monsieur Marc Spautz, concernant les bandes de circulation réservées au covoiturage, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 1571 du 4 décembre 2019 de l'honorable Député Monsieur Marc Spautz concernant les bandes de circulation réservées au covoiturage

1. *Monsieur le Ministre peut-il nous informer si une collecte de données pour tirer un bilan provisoire dans le cas de figure de l'autoroute E411 est disponible ?*

L'Administration des ponts et chaussées est en contact régulier avec les autorités belges, mais ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'informations quant à un éventuel bilan provisoire tiré par les autorités belges suite à la mise en service de la voie de covoiturage.

2. *Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer si des projets de couloirs de covoiturage sont en voie d'élaboration au Grand-Duché du Luxembourg ? Si oui, dans quelle mesure et à quels endroits ?*

La continuation de la voie de covoiturage belge sur l'E411 est en cours d'étude. Celle-ci est prévue sur l'autoroute A6 et ce jusqu'en amont de l'échangeur Mamer en direction de Luxembourg. Un projet comparable, qui prévoit la transformation de la bande d'arrêt d'urgence en bande pour le covoiturage et les autobus sur l'autoroute A4 entre Foetz et Leudelage, est également en étude.

3. *Monsieur le Ministre peut-il nous informer si une stratégie sera mise en vigueur pour soutenir l'utilisation croissante de ces voies de covoiturage potentielles ?*

Sur la globalité des projets autoroutiers, les concepts d'affectation de voies pour le covoiturage et les transports en commun sont étudiés, ceci afin d'optimiser l'utilisation de l'espace routier disponible pour la mobilité collective.